

PROCES VERBAL DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Secrétaire de séance : M. Raphaël BRISEBARD

Absents excusés : M. Benoit FAIVRE et M. Armel PICARD

Absent : M. Charly VUILLEMIN

M. Armel PICARD a donné procuration à Mme Marlène RENAUD

- **Absence de la Secrétaire**

Madame le Maire informe que la secrétaire de mairie Mme Sylviane Trimaille est en arrêt de travail jusqu'au 21 janvier 2024 suite à une chute. Diverses démarches sont engagées pour assurer le travail et lui trouver un remplaçant. Mme Lucine FAIVRE, Maire du Mémont, a proposé ses services et ses compétences en informatique.

- **Prise en charge des frais de l'accompagnatrice scolaire pour un enfant du Mémont**

Mme le Maire rappelle qu'un enfant du Mémont emprunte irrégulièrement les transports scolaires. Pour ne pas créer de précédent et comme c'est le cas pour les enfants du Narbief et de La Bosse qui sont dans la même situation, le Conseil municipal (9 voix pour) décide de facturer à la Commune du Mémont ce service au tarif plein.

- **Soumission de la parcelle B 146 à l'ONF**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (9 voix pour) accepte de soumettre à l'ONF la parcelle B 146 d'une superficie de 16a95ca acquise en cours d'année. Cette parcelle est contiguë à la forêt communale.

- **Convention avec le Centre de Gestion**

A compter du 1^{er} janvier 2024, le taux global de cotisation au centre de gestion du Doubs passe de 1,96% à 2,06% de la masse salariale permettant d'inclure des services supplémentaires. (9 voix pour)

Voir modèle de délibération

- **Ouverture de Crédit : Décision Budgétaire Modificative**

Les crédits du compte 623 Fêtes et Cérémonies étant insuffisants compte-tenu de l'organisation des inaugurations de la chapelle et de l'aire de jeux, il convient de voter un crédit supplémentaire de 5 000€ pour le chapitre 11 financé par l'excédent du budget général au 002.

- **Questionnaire de la CCPR sur la vision de la commune dans les 10 et 20 ans**

La loi Climat et Résilience d'août 2021 impose une réduction de la consommation foncière. Le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) sera soumis au vote des représentants des Communautés de Communes du Val de Morteau, du Pays de Maîche et du Plateau du Russey en décembre prochain. Des objectifs en termes de population et de construction de logements sont fixés pour chacune des Communautés de Communes. Pour décliner ces données à l'échelle des communes, les Conseils municipaux sont invités à compléter un tableau informel permettant de donner leur vision de leur commune à 10 ans et à 20 ans.

De 2008 à 2019, la population du Bizot est passée de 256 à 301 habitants (+45), le Conseil municipal envisage la même progression (+45) pour les 10 prochaines années et 90 habitants supplémentaires dans les 20 ans compte-tenu du fait qu'il y a peu de terrains constructibles.

De 2008 à 2019, le nombre de logements au Bizot est passé de 97 à 120 (+23). Pour les dix prochaines années, compte-tenu de la nécessité de préserver le

foncier et de densifier les surfaces construites, le Conseil se prononce pour 15 logements supplémentaires pour les dix prochaines années et 30 dans les 20 ans.

- **Affaires diverses**

- Bulletin municipal en préparation
- Remise des médailles régionales, départementales et communales à Mme Marlène RENAUD et M. Gilles ROBERT le samedi 25 novembre à 17 h à la salle des fêtes
- Le goûter des anciens aura lieu le 16 décembre à la salle des fêtes. Mme VUILLEMIN, 2^{ème} adjointe prépare les invitations.
-

Fin de séance à 21h30

Madame le Maire

Marlène RENAUD